



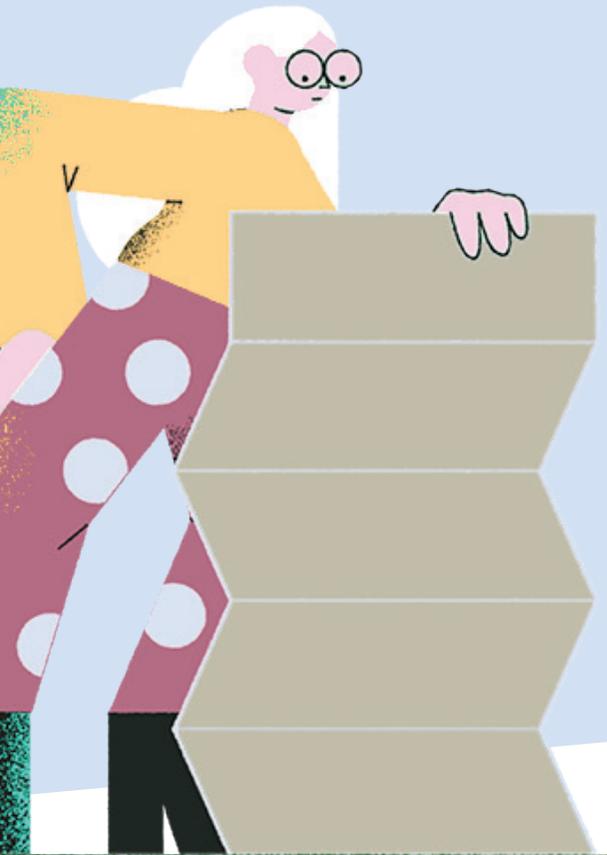
Centre régional d'étude
d'action et d'information
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

Année
2024

Rapport moral, d'activité et d'orientation



Sommaire



Rapport moral et d'orientation	p. 3
La vie associative	p. 5
Notre équipe et nos partenaires	p. 8
Nos missions et actions	p. 13
Le pas de coté	p. 49
Contributions aux travaux de la Fédération ANCREAI	p. 51

Rapport moral et d'orientation



Chers Membres,

Dans ces temps marqués par l'incertitude et l'instabilité, les politiques publiques ont, plus que jamais, un rôle à jouer. Elles peuvent servir de boussole et constituer un appui essentiel pour renforcer le lien social et le collectif autour du bien commun, qui ne peut se réduire à la somme des intérêts individuels.

En traduisant ces politiques en actions, les Centres régionaux d'étude, d'action et d'information (CREAI) jouent un rôle central dans la traduction de l'intérêt public en projets concrets. À travers leur travail d'observation et d'analyse des dynamiques sociétales, ces centres régionaux accompagnent les professionnels et les pouvoirs publics pour les aider à mieux répondre aux enjeux de l'intérêt général.

2024 : une année de réflexion et d'action

L'année 2024 a été dense en réflexions et en projets. L'équipe s'est étoffée. Nous avons notamment développé l'implémentation du Modèle de développement humain-Processus de production du handicap (MDH-PPH) au sein d'un organisme gestionnaire, poursuivi la formation à l'évaluation globale en Protection de l'enfance au sein du Département des Côtes-d'Armor, accompagné les équipes du Centre départemental de l'enfance et de la famille du Finistère (CDEF 29) à travers le codéveloppement. Nous avons expérimenté, aux côtés de l'Agence régionale de santé Bretagne, des "journées participatives" à destination de personnes accompagnées ainsi que des séminaires départementaux sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Nous avons renouvelé notre appui à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) dans l'animation de la journée régionale de suivi du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales. Ces initiatives témoignent de notre volonté d'innover et de proposer des solutions adaptées aux réalités du terrain.

Qu'il s'agisse du handicap, de la protection de l'enfance ou de la cohésion sociale, les personnes en quête de services et les professionnels qui les accompagnent cherchent des repères. À cet égard, les politiques publiques doivent jouer pleinement leur rôle de régulateur. Elles doivent garantir un cadre où le dialogue entre citoyens et services puisse s'établir de manière équilibrée. Il ne s'agit pas seulement d'efficacité ou de maîtrise budgétaire, mais avant tout de placer les individus au cœur des décisions, en leur offrant la possibilité d'y prendre part activement.

Des outils et des méthodes pour une transformation durable

Des dispositifs comme le MDH-PPH ou AIDES (lire page 39) ne sont pas de simples tendances, mais des outils pleinement opérationnels, porteurs de principes fondamentaux : le pouvoir d'agir, la compréhension de l'environnement des individus et, par conséquent, la pertinence des services proposés. Ces approches permettent d'avoir un réel impact sur les organisations et d'offrir des accompagnements adaptés aux besoins de chacun.

C'est dans cette perspective que le CREAI Bretagne promeut ces cadres théoriques et pratiques, aux côtés d'autres méthodes telles que le Management socio-économique. Ces éléments seront essentiels au déploiement de la transformation de l'offre. Le [rapport](#) de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en témoigne et souligne le rôle central que joueront les CREAI dans ce virage stratégique.

L'activité de notre CREAI, telle que décrite dans ce rapport, reflète notre engagement et notre militantisme en faveur d'une offre d'accompagnement innovante et adaptée. Nous construisons cette offre dans une logique modulaire, afin de répondre de manière transversale aux nombreux défis auxquels nous sommes confrontés.

2025 : un CREAI en mouvement, avec vous !

Nous abordons 2025 avec la volonté de faire évoluer notre CREAI pour qu'il soit toujours plus en phase avec les transformations à venir. Pour cela, nous aurons besoin d'adhérents engagés et militants.

Nous comptons sur vous !

Frédéric Gloro

Président

2

La vie associative



// Vie associative et instances du CREAI

La vie associative du CREAI est indispensable à son bon fonctionnement. La participation des adhérents contribue à enrichir le débat régional et nous permet de porter les idées novatrices dont seront faites les politiques sociales de demain.

LE BUREAU

- > **Frédéric GLORO, Président** (Directeur général de l'ADAPEI-Nouvelles 22)
- > **Frédéric CANEVET-JEZEQUEL, Vice-Président** (Directeur général de l'ADSEA 29)
- > **Jean-Claude THIMEUR Vice-Président**
- > **Sébastien DESLOGES, Trésorier** (Directeur du pôle ESAT, VYV 3 Bretagne)
- > **Isabelle ARHANT** (Directrice régionale projets, développement, innovation, VYV 3 Bretagne)
- > **Denis HAMAYON** (collège des personnes physiques)
- > **Catherine JAKUBIEC** (Directrice générale de l'APASE)
- > **Hélène HERVE QUENET** (Directrice adjointe, EPSM Saint-Avé)
- > **Emmanuel PANIS** (Directeur général de l'ARASS)
- > **Daniel THEILLER** (Responsable région centre-ouest, Mutuelle Intégrance)



En 2024, le bureau s'est réuni **7 fois**.



En 2024, le conseil d'administration s'est réuni **3 fois**.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CREAI Bretagne comprend 22 membres élus par les adhérents lors de l'assemblée générale. Il comprend un collège de personnes morales gestionnaires et non gestionnaires d'établissements (15 membres) et un collège de personnes physiques (7 membres).

11 organismes gestionnaires

- > ADAPEI-Nouvelles Côtes-d'Armor
- > ADSEA 29
- > A.P.A.J.H 22-29-35
- > APASE
- > ARASS
- > Association Ar Roc'h
- > Association Beauvallon
- > Les Genêts d'or
- > Les Papillons Blancs du Finistère
- > VYV 3 Bretagne
- > EPSM Morbihan

4 associations d'usagers non gestionnaires

- > Mutuelle Intégrance
- > UNAFAM
- > APF France Handicap, Délégation Bretagne
- > Association Neuro-Bretagne

7 personnes physiques

- > Catherine BAUDOUIN-QUEROMES
- > Frédéric BRIVE
- > Anne-Marie COLLIOT
- > Sébastien DESLOGES
- > Denis HAMAYON
- > David SENEAL
- > Jean-Claude THIMEUR

Le conseil d'administration du CREAI Bretagne est élu (renouvellement par tiers chaque année en assemblée générale) par les représentants des services et établissements sociaux-médico-sociaux, des personnes morales et des personnes physiques, tous adhérents à la charte du CREAI. La représentation des divers sous-secteurs et des quatre départements bretons est assurée.

LES ADHÉRENTS



En 2024, le CREAI compte
parmi ses adhérents

34

organismes gestionnaires

représentant plus de
546 établissements
et services sociaux et
médico-sociaux de la région,

9

**organismes
non gestionnaires**

et 7

personnes physiques

Devenir adhérent

POURQUOI ADHÉRER ?

Adhérer au CREAI Bretagne, c'est...

S'engager !

Adhérer à notre association, c'est œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie et le respect des droits des personnes en situation de vulnérabilité ; c'est faire partie d'un réseau permettant le partage d'expériences et d'idées ; c'est participer à la réflexion collective sur la transformation de l'offre au niveau régional, pour l'amélioration continue des politiques publiques.

Assurer la légitimité et la pérennité de nos actions

Votre adhésion permet de développer la CREAIvité, pour toujours mieux vous accompagner dans vos projets ! Adhérer, c'est aussi la possibilité de participer aux instances de gouvernance du CREAI et à la définition de nos orientations stratégiques. En adhérant et en vous impliquant dans les réflexions, vous nous permettez d'ajuster nos actions pour répondre au mieux aux enjeux du secteur, dans un but partagé d'amélioration de l'offre d'accompagnement.

Garantir notre indépendance

Par votre adhésion, vous garantissez l'indépendance de notre association, et renforcez sa position de tiers neutre, à l'interface entre pouvoirs publics, organismes gestionnaires et personnes concernées.

Bénéficier d'avantages

- > Tarifs réduits à nos prestations, formations et événements
- > Accès sur demande à des informations et données exclusives pour nourrir vos réflexions et orienter vos actions (données démographiques, éléments de diagnostics territoriaux...)
- > Gratuité de la publication de vos offres d'emploi

COMMENT DEVENIR ADHÉRENT ?

Les adhérents peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales et doivent régler une cotisation au CREAI. La cotisation diffère selon la catégorie choisie.

Pour devenir adhérent vous pouvez nous adresser une demande à l'adresse secretariat.direction@creai-bretagne.org ou télécharger le bulletin ci-après :

> **Adhésion personnes physiques**

Les "personnes physiques" sont des personnes qualifiées par leur engagement et/ou leur expertise en matière de handicap, de protection de l'enfance, de vieillesse et de perte d'autonomie, de santé mentale ou de cohésion sociale.

> **Adhésion organismes gestionnaires (établissements et services)**

Les organismes gestionnaires sont des organismes privés ou publics, ils adhèrent au CREAI pour leurs établissements et services qui relèvent du secteur social et médico-social (handicap, protection de l'enfance, vieillesse et perte d'autonomie, santé mentale, cohésion sociale...).

> **Adhésion organismes non gestionnaires**

organismes privés ou semi-publics du secteur social et médico-social (handicap, protection de l'enfance, vieillesse et perte d'autonomie, santé mentale, cohésion sociale...).



E

Notre Equipe

Nos Partenaires

écosystème collaboratif

// Notre équipe



SARA CALMANTI

Directrice



RACHELLE LE DUFF

Directrice adjointe



JULIE AUBREE

Secrétaire de direction



BAMBO SANOGO

Référente administrative formation



NAOMY ZAMBRANO

Graphiste en alternance



MÉLANIE KASSEGNE

Conseillère technique
Responsable pédagogique



GAËLLE LE PABIC

Conseillère technique



BASTIAN BESSON

Conseiller technique



MARION BRANCOURT

Conseillère technique



AURÉLIE LERMIENIER

Chargée d'études



ELPHÈGE ALMOSSÉ

Doctorante en contrat CIFRE

*Elles ont rejoint l'équipe
du CREAI Bretagne cette année*



LAURE ANELLI

Chargée de communication



HÉLÈNE DIASSY

Conseillère technique



FANCHON GIRAUDET

Conseillère technique

// Axes stratégiques

LES FORMATIONS SUIVIES EN 2024

PAR LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

- "AIDES – CABE" - *Avril 2024*
> Rachelle LE DUFF et Hélène DIASSY
- "Devenir facilitateur de groupe de codéveloppement" - *Août à sept. 2024*
> Mélanie KASSEGNE
- "S'outiller pour proposer des temps de formation et d'animation plus actifs et dynamiques" - *Mars 2024*
> Equipe des conseillers techniques du CREAL
- Séminaire annuel de la fédération nationale ANCREAI - *Juillet 2024*



MIEUX COMMUNIQUER POUR RENDRE DAVANTAGE LISIBLES NOS VALEURS ET NOS ACTIONS

En réponse à l'axe "Améliorer la communication interne et externe" défini dans le projet stratégique 2023-2027 du CREAL Bretagne, l'année 2024 a été marquée par la création d'un poste de chargé.e de communication.

Outre le soutien à la rédaction des argumentaires et l'édition des supports de communication liés aux Journées d'études et événements, les premiers chantiers ont été la refonte du catalogue de formation et des livrets du stagiaire et du formateur.

La stratégie éditoriale du compte LinkedIn du CREAL, principal réseau social et canal d'information pour les professionnels du secteur, a également été repensée, afin de mieux donner à voir les actions conduites par le CREAL et répercuter les informations utiles aux professionnels (recommandations de bonnes pratiques, rapports...).

Les perspectives pour 2025 : poursuivre la refonte du site Internet, valoriser l'expertise du CREAL Bretagne par la production et la publication d'articles de fond et développer les actions d'information et de communication à destination des adhérents.

DÉMARCHE QUALITÉ INTERNE AU CREAI

● Conformité au RGPD et respect du droit à la protection des données

En 2024, à l'occasion du changement de son prestataire de Délégué à la protection des données (DPO), le CREAI a engagé un audit, qui a permis de définir et prioriser notre plan d'actions d'amélioration de nos pratiques en matière de protection des données.

● Sécurisation du parc informatique

En 2024, nous avons initié un accompagnement avec l'entreprise Arpeje, sous-traitante de Microsoft, afin d'améliorer le paramétrage et de renforcer la sécurisation de notre parc informatique. Cette collaboration vise à optimiser la protection de nos infrastructures tout en garantissant leur performance et leur conformité aux exigences de cybersécurité. La phase de sécurisation, actuellement en cours, devrait s'achever d'ici avril 2025.

À l'issue de cette étape, nous prévoyons d'engager une réflexion approfondie sur l'évolution et l'optimisation de nos outils de gestion de projets, afin d'améliorer l'efficacité et la coordination de nos activités.

● Dendreo

Au cours de l'année 2024, nous avons optimisé le pilotage et la gestion de notre activité d'organisme de formation grâce à l'intégration du logiciel Dendreo. Cette solution nous permet désormais de suivre, de manière fluide et centralisée, l'ensemble des étapes d'une prestation, depuis la demande initiale d'un commanditaire jusqu'à la clôture finale. Ainsi, nous pouvons gérer efficacement la conception de l'offre, l'estimation budgétaire, la réalisation de la prestation, ainsi que son évaluation et sa clôture.

Par ailleurs, nous avons lancé une phase de test pour élargir l'utilisation de Dendreo à d'autres types de prestations, qu'il s'agisse d'études ou d'accompagnements, afin de bénéficier d'une gestion unifiée et d'un suivi précis pour l'ensemble de nos activités.

● Amélioration de la qualité des locaux du CREAI

Une réflexion sur les locaux a été engagée en 2024. Deux pistes sont explorées : l'acquisition de nouveaux locaux et le déménagement du CREAI ou la réhabilitation et le réaménagement des locaux actuels.

Le CREAI ayant considérablement évolué ces dernières années tant en termes de fonctionnement que de composition de l'équipe, une large réflexion sur les locaux de demain a donc été engagée.

Concernant un possible réaménagement des locaux actuels, un questionnaire interne a été soumis aux salariés, des échanges ont eu lieu lors de réunions du Conseil d'administration et un groupe de travail mixte salariés/administrateurs a été constitué dans le but de définir un cahier des charges. L'agence Othea, cabinet d'architecte d'intérieur, accompagne le CREAI dans cette démarche.

● Application du Management socio-économique au CREAI

Depuis 2022, le CREAI Bretagne développe un partenariat avec l'ISEOR pour déployer la démarche du Management socio-économique (MASE) sur le territoire breton. Deux professionnels du CREAI se sont formés à cette approche, dans le but de pouvoir mobiliser les outils et d'accompagner les organisations dans l'évolution de leurs pratiques managériales. Cette dynamique s'applique également en interne, puisque le CREAI a engagé cette méthodologie pour faire évoluer sa propre organisation du travail.

// Ecosystème collaboratif et partenarial



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Richard Christopher Antonelli, MD, MS
 Medical Director of Integrated Care, Dept. of Accountable Care and Clinical Integration
 Medical Director, National Center for Care Coordination Technical Assistance
 Medical Director, National Care Coordination Academy
 Boston Children's Hospital - Boston, MA 02115



Nos missions et actions



// Des politiques publiques au service de la qualité de vie des personnes

NOS MISSIONS

1

OBSERVER ET ANALYSER.

Le CREAI réalise des études et diagnostics à l'échelon régional et territorial afin d'aider les acteurs bretons dans leurs prises de décision.

2

ACCOMPAGNER les dirigeants d'organismes gestionnaires et directeurs d'établissements dans la définition de leurs orientations stratégiques et dans la mise en œuvre de leurs projets, en lien avec les évolutions des politiques publiques.

3

INFORMER les professionnels des évolutions du contexte réglementaire, des retours d'expérience, des publications, notamment par le biais d'événements favorisant la réflexion et la diffusion de pratiques à l'échelon régional (journées d'études, séminaires...).

4

FORMER les professionnels pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, en favorisant leur participation, leur autodétermination et leur citoyenneté.

5

ANIMER ET FÉDÉRER un réseau d'acteurs en favorisant l'interconnaissance au sein de communautés de pratiques, de groupes de travail, d'événements et projets communs.

NOS DOMAINES D'EXPERTISE



NOS ATOUTS



Expertise territoriale
Connaissance des acteurs locaux et de leurs dynamiques.



Au carrefour des différentes vulnérabilités
Expertise sur les politiques publiques et sociales multi- et intersectorielle.



Accompagnement participatif
Mobilisation des expertises des différentes parties prenantes.

MISSION 1

Observer et analyser



Etudes & diagnostics

Le CREAI Bretagne produit des études et analyses à l'échelon régional et territorial pour mieux connaître les besoins des populations, les réponses apportées et les dynamiques locales.

// Les projets 2024

LA PLATEFORME DE L'OBSERVATION SOCIALE ET SANITAIRE (PLATOSS)



La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) soutient en régions le développement de l'observation sociale par le biais des Plateformes d'observation sociale et sanitaire portées par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

En Bretagne, après une année 2021 de réorganisation du portage de cette Plateforme dénommée PLATOSS au sein de la DREETS, l'activité a repris en 2022 avec l'appui technique du CREAI. Le support de visualisation numérique Géoclip de l'observatoire Platoss (GéoPLatoss) a ainsi connu une restructuration avec la mise en place d'un observatoire principal, comportant les données de cadrage sociodémographiques, et de sous-observatoires :

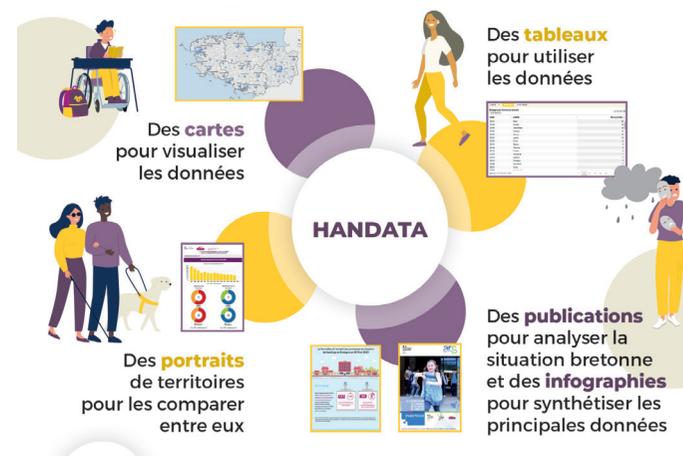
- **"Handata"**, observatoire régional des données du handicap
- **"Analyse des besoins sociaux"**, observatoire des données utiles aux centres communaux d'action sociale (CCAS) pour la réalisation de leur diagnostic de territoire dans le cadre de leur démarche d'analyse des besoins sociaux
- **"Quartiers politique de la ville - QPV"**, observatoire pensé pour alimenter les connaissances sur ces quartiers prioritaires.

Un webinaire de présentation de GéoPlatoss a eu lieu le 11 avril 2024 devant une cinquantaine de participants. Ce temps a permis d'expliquer les grandes lignes de la plateforme (principe général, architecture, etc.) et son usage par le grand public, en prenant appui sur les outils d'aide à la prise en main (tutoriel d'utilisation et fichier des indicateurs), afin que l'utilisateur puisse facilement trouver un indicateur. Le replay du webinaire ainsi que les outils élaborés par le CREAI ont été valorisés par le biais d'une page dédiée du site Internet, qui a été pensée pour être plus ergonomique et permettre un accès direct à la plateforme GéoPlatoss.

HANDATA

Mis en œuvre depuis 2019 sous l'application GéoPlatoss, avec le soutien de l'ARS, l'observatoire régional des données du handicap (Handata) est structuré par domaines de vie, avec une déclinaison des données à l'échelle départementale et, chaque fois que possible, à l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), voire à la commune.

Handata, un des sous-observatoires de GéoPlatoss, est en accès libre depuis octobre 2022.



En 2024, huit publications ont été valorisées par le biais du site Internet du CREAI et/ou de son compte LinkedIn :



L'infographie "Allocations et handicap en Bretagne" (juin 2024)



L'infographie "La formation et l'emploi des personnes en situation de handicap en Bretagne" (novembre 2024 - actualisation de celle parue en novembre 2023)



Le chiffre-clé "Accessibilité aux personnes en situation de handicap des équipements sportifs en 2024" (août 2024)



Le chiffre-clé "Scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap à la rentrée 2023" (septembre 2024)



Les chiffres-clés du handicap dans chacun des quatre départements bretons

Par ailleurs, Handata a fait l'objet de deux présentations lors d'événements : la première face aux directeurs d'UNA Bretagne le 11 octobre 2024 et la seconde lors du webinaire UNAPEI Bretagne "Data handicap", le 21 novembre 2024.

STATISS 2022 ÉDITION 2023



La réalisation du mémento régional Statistiques et indicateurs de la santé et du social (STATISS) fait partie depuis 2019 des réalisations annuelles au titre de notre convention pluriannuelle avec l'ARS Bretagne. À partir d'une maquette nationale et de données régionales complémentaires, ce document régional rassemble un ensemble d'indicateurs relatifs à la démographie, l'offre de soins, l'activité hospitalière, l'accueil des personnes âgées et des enfants et adultes en situation de handicap, les professionnels de santé, les pharmacies, les laboratoires et les formations.

Les indicateurs du STATISS Bretagne sont autant que possible déclinés pour la France, la région Bretagne et ses quatre départements.

Publication téléchargeable au lien suivant :

www.bretagne.ars.sante.fr/statiss-2023-edition-2024

RECONDUCTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE RÉGIONALE DE L'ARS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX (ESMS)



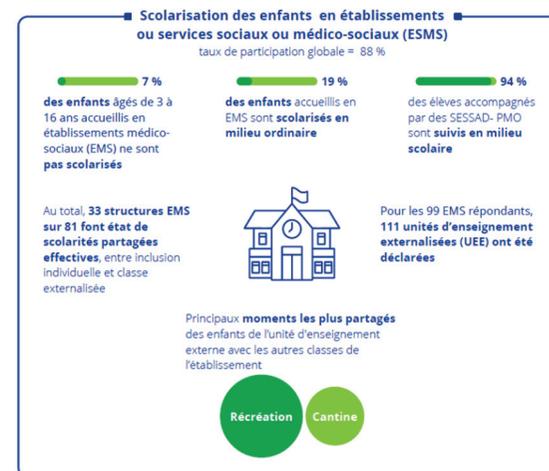
L'ARS Bretagne a reconduit en 2024 l'enquête par questionnaire à destination des établissements et services médicosociaux (EHPAD, établissements pour adultes et pour enfants en situation de handicap). Dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'ARS Bretagne, le CREAI a programmé en ligne ce questionnaire et a assuré la relance des établissements et services concernés.

En 2024, le taux de réponse à l'enquête est de 68 % au total (69 % en 2023), et supérieur pour les structures enfants (83 % contre 85 % en 2023).

TABLEAU DE BORD SCOLARISATION À PARTIR DE L'ENQUÊTE ESMS 2023



Les données de l'enquête 2023 issues du volet "**scolarisation des enfants en situation de handicap**", en établissements et dans les SESSAD, ont été traitées dès février 2024, afin de disposer de données clés sur le nombre d'enfants accompagnés en Bretagne selon la modalité de leur scolarisation. Cette réalisation s'inscrit dans la convention pluriannuelle avec l'ARS Bretagne.



PORTRAIT DE TERRITOIRE QUANTITATIF "PERSONNES ÂGÉES ET OFFRE DE SERVICES DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE"



Dans le cadre de l'élaboration de son dossier de candidature à l'appel à projet de l'ARS Bretagne pour un Centre de ressources territorial, un organisme gestionnaire a souhaité objectiver la réalité des personnes âgées sur ce territoire. Le CREAI Bretagne a réalisé un diagnostic quantitatif des données disponibles relatives à la population des personnes âgées et à l'offre existante. Ce portrait de territoire a été complété par l'organisme gestionnaire par un volet qualitatif de l'analyse des besoins avec les partenaires du territoire.

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DE L'EXPÉRIMENTATION « IRENE » (INFIRMIÈRES RÉFÉRENTES EN MALADIE NEUROLOGIQUE CHRONIQUE) POUR L'ASSOCIATION NEURO-BRETAGNE.



ASSOCIATION
Neuro-Bretagne



L'Association Neuro-Bretagne regroupe depuis 16 ans l'ensemble des professionnels en neurologie et médecine physique et de réadaptation de la région Bretagne. Pour répondre à la complexité des parcours des patients souffrant d'une maladie neurologique chronique et afin de promouvoir une vie de qualité tout en gardant comme objectif le maintien au domicile, l'Association Neuro-Bretagne a imaginé une expérimentation sur le territoire des Côtes-d'Armor avec la création de deux postes d'infirmières référentes départementales expérimentées en neurologie et dans le handicap. Ces infirmières interviennent auprès des patients pour les accompagner dans leur parcours de santé dès l'annonce diagnostique. Neuro-Bretagne a sollicité le CREAI Bretagne pour conduire l'évaluation de cette expérimentation en deux temps.

Une évaluation intermédiaire à N+1 (fin 2023) a permis d'identifier les zones moins couvertes et de questionner les actions à mettre en œuvre auprès de prescripteurs potentiels. Elle a été l'occasion de structurer le recueil de données sur les caractéristiques des publics de ce dispositif et sur les réponses apportées par les IRENE. Cette évaluation intermédiaire a permis de recueillir la perception des personnes concernées et de leurs proches aidants quant aux apports de ce dispositif (ex : réactivité, intervention à domicile, facilitation de l'accès aux soins) et d'identifier des axes d'amélioration (ex : mettre en place un système de veille avec rappel à distance des personnes).

L'évaluation au terme des deux années d'expérimentation (septembre 2024) avait pour objet de formaliser le modèle IRENE, en termes de publics visés (critères d'inclusion dans le dispositif), de ressources humaines (2 ETP d'infirmières expertes en neurologie en lien avec les neurologues), de modalités d'intervention (suivi mail/téléphone avec les personnes et coordination avec les neurologues, médecins traitants, établissements médico-sociaux, visites à domicile...) et de finalités des interventions (reprise d'annonce de diagnostic, prévention, actions individuelles d'éducation thérapeutique, interventions thérapeutiques sous délégation de neurologues, fonction ressource auprès des autres intervenants...). Cette évaluation, au-delà de la description et du rendu compte des réalisations sur ces deux années d'expérimentation, avait pour objet d'évaluer la pertinence du dispositif IRENE, dispositif croisant l'expertise en neurologie et l'approche écologique.

Les résultats de cette évaluation ont été présentés à l'ARS en septembre 2024. IRENE a été prolongé.

ETUDE PASSAJE : Les enjeux des sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance Diagnostic régional relatif aux pratiques d'accompagnement vers l'autonomie



La lutte contre les sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) est au cœur des politiques publiques depuis 2018.

Dans ce contexte et en lien avec les travaux menés par le groupe de travail n°9 « Sortants ASE » de la Stratégie pauvreté au niveau régional, le CREAI Bretagne, fidèle à ses missions d'observatoire régional et d'animation des politiques publiques, dresse dans ce rapport un diagnostic des pratiques d'accompagnement existantes vis à vis de ce public spécifique, en les corrélant avec les attendus des politiques publiques relatives aux jeunes majeurs de l'ASE et en donnant une large place à la parole des jeunes concernés et à celle des professionnels.

À l'issue de la démarche exploratoire, huit initiatives départementales ont retenu notre attention. L'étude PASSAJE (Pour un Accès Stable et Sécurisé à l'Autonomie des Jeunes en protection de l'Enfance) met en lumière l'ensemble de ces acteurs et le caractère innovant de leurs pratiques afin d'en tirer des enseignements sur les conditions favorisant une meilleure sortie des jeunes des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance.

DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL D'UNE COMMUNAUTÉ 360

L'équipe de la Communauté 360 des Côtes-d'Armor a connu sur l'été 2023 une évolution conséquente en termes de ressources humaines, avec notamment des départs et des arrivées de collaborateurs, une augmentation des effectifs, une évolution des missions des membres de l'équipe socle avec notamment leur implantation dans les locaux des cinq Maisons du Département et la perspective de la mise en œuvre de la mission d'« assistants parcours de vie » (APV), conformément au cahier des charges des Communautés 360. Ces évolutions semblent s'accompagner d'une hétérogénéité de pratiques et susciter des questionnements entre les membres de l'équipe sur les attendus de leurs missions ainsi que sur les pratiques à privilégier.

La direction de la Communauté 360 a sollicité l'appui du CREAI pour mettre à plat les pratiques actuelles et faciliter la formalisation de pratiques communes au sein de l'équipe, cela afin de sécuriser les pratiques.

Le diagnostic avait pour objet d'analyser :

- les pratiques (et outils) à l'œuvre au sein de l'équipe socle et de l'équipe élargie au regard de leurs missions : identifier les points de convergence et les disparités, permettre la prise de décision quant à la formalisation de pratiques communes à partager
- les outils de pilotage de l'activité de l'équipe socle de la Communauté 360, identifier les manques et préconiser, le cas échéant, des outils.

La méthodologie a reposé sur des entretiens individuels in situ et via téléphone, un temps d'observation d'une réunion d'équipe et l'analyse des documents et outils utilisés. La restitution des résultats auprès de l'équipe a permis d'élaborer un plan d'actions.

ÉTUDE RELATIVE À LA POPULATION DES MAJEURS PROTÉGÉS À LA DEMANDE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DGCS)



Cette étude s'inscrit dans la continuité des objectifs de la première enquête réalisée par l'ANCREAI entre 2015 et 2017 intitulée : *'La population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions'*. Depuis, le nombre de personnes sous mesures de protection a connu une forte croissance, passant de 415 000 personnes majeures faisant l'objet d'une mesure de protection juridique lors de l'étude conduite en 2015-2017 à 724 000 personnes bénéficiant d'une mesure de tutelle ou curatelle au 31 décembre 2020¹.

Depuis la première étude, les modalités de mise en œuvre de la protection juridique des majeurs ont été modifiées avec l'ordonnance n° 2015-1288 du 15 octobre 2015 portant simplification et modernisation du droit de la famille. Cette dernière a créé l'habilitation familiale. Plus récemment, la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a modifié les modalités de mise en œuvre de la protection juridique des majeurs. Ces deux lois ont ainsi eu pour ambition de répondre aux enjeux d'augmentation continue du nombre de mesures, en favorisant la mise en œuvre de mesures de protection par la famille et en créant l'habilitation familiale. Cette nouvelle étude visait à rendre compte des éventuelles évolutions des profils et des parcours des majeurs protégés. Pour cela, une enquête de « population » a été menée auprès des trois catégories de mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) à l'aide d'un questionnaire en ligne. Il s'agissait d'interroger, pour un échantillon de personnes ayant une mesure de protection, les grandes caractéristiques

de leur situation de vie (en termes sociodémographique, familial, résidentiel, de ressources, d'activité, etc.) et leur parcours de vie. Ce recueil d'informations individuelles a été complété par le recueil du point de vue des mandataires judiciaires à la protection des majeurs des trois catégories (service, mandataire individuel, préposé) sur l'ensemble de leur activité au cours des dernières années. Ces mandataires étaient invités à faire part de leurs propositions pour améliorer la gestion des mesures et/ou l'accompagnement des majeurs protégés.

À l'instar de la première étude, le CREAI Bretagne a contribué à la réalisation des deux volets de l'étude nationale portée par l'ANCREAI, à savoir :

- Une phase quantitative via enquête par questionnaire auprès des trois catégories de MJPM
- Une phase qualitative via des entretiens avec les majeurs protégés, les mandataires et les familles

Cette phase qualitative a permis d'analyser les pratiques d'accompagnement, les difficultés rencontrées et les stratégies pour y faire face, de recenser les besoins et attentes des mandataires dans le suivi des mesures et d'apporter des éléments exploratoires sur les spécificités des mesures familiales.

Les résultats de l'étude ont été présentés à la DGCS en octobre 2024.

¹ Lettre de cadrage de la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles "Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique dans l'exercice de ses droits et vers un parcours de vie inclusif" (HAS).

ÉTAT DES LIEUX SUR L'OFFRE ET LA DESCRIPTION DES ESMS POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP FONCTIONNANT EN DISPOSITIF INTÉGRÉ À LA DEMANDE DE LA DGCS



Fin 2023, la Direction générale de la cohésion sociale a confié à l'ANCREAI et au réseau des CREAI une mission d'étude portant sur la réalisation d'un état des lieux sur l'offre et la description des établissements et services sociaux ou médico-sociaux pour enfants en situation de handicap fonctionnant en dispositif intégré. L'objectif initial était de mesurer l'écart entre l'existant et le projet de décret relatif au fonctionnement en dispositif intégré des ESMS qui accompagnent des enfants, adolescents ou jeunes adultes en réalisant une analyse portant sur :

- les modalités d'information des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et d'orientation des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vers des Établissements sociaux ou médico-sociaux (ESMS) fonctionnant en dispositif intégré : les freins, les leviers, ainsi que les bonnes pratiques ;
- le fonctionnement des dispositifs intégrés et leur prise en compte par l'Éducation nationale : les modalités de coopération interinstitutionnelle (dans le cadre de l'accompagnement des enfants), les leviers et freins au déploiement, ainsi que les bonnes pratiques ;
- les évolutions apportées par le fonctionnement en dispositif intégré des Établissements sociaux ou médico-sociaux (ESMS) pour enfants (freins, leviers, bonnes pratiques) dans l'évolution.

En raison d'un report du lancement de l'étude et de la publication du Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des ESMS qui accompagnent des enfants, adolescents ou jeunes adultes, les objectifs de l'étude ont sensiblement évolué vers une mesure de l'écart entre les structures fonctionnant en dispositif intégré à titre expérimental et les dispositions dudit décret.

Cinq terrains d'étude régionaux ont été ciblés pour leur représentativité : Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Mayotte et Occitanie. L'étude est conduite en mobilisant plusieurs démarches, entretiens et enquêtes par questionnaires auprès des parties prenantes (ARS, Education nationale, MDPH, directions et équipes d'ESMS, membres de Conseils de la vie sociale...) de ces cinq régions.

Le CREAI Bretagne a réalisé les entretiens auprès des acteurs bretons. Un rapport intermédiaire a été présenté fin 2024 et le rapport final intégrant les enseignements de trois monographies sera présenté en avril 2025.

MISSIONS 2

Accompagner



Conseil stratégique sur mesure

En 2024, vingt et-un
chantiers
d'accompagnement
dont dix nouveaux

Le CREAI conseille les dirigeants d'organismes gestionnaires et directeurs d'établissements dans la définition de leurs orientations stratégiques et dans la mise en œuvre de leurs projets, en lien avec les évolutions des politiques publiques.

// Les accompagnements en 2024

DANS LE SECTEUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



- **Accompagnement d'organisations** dans leur passage en dispositif médicosocial ou en plateforme de services coordonnés selon des modalités ajustées au contexte de ces structures
- **Accompagnement d'une démarche** de projet d'établissement
- **Préparation et animation du séminaire des directeurs d'ESMS** du secteur enfant et du secteur adulte les 10 et 11 avril 2024 à Pornic, séminaire coanimé avec le CREAI Pays-de-la-Loire. Lors de cette édition, il a été question de conduite du changement dans le cadre de la transformation de l'offre, de retours et informations d'actualité en matière d'évaluation de la qualité et de démarche RSE/ RSO dans le champ du médico-social.
- **Accompagnement COPIL** démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail
- **Animation d'un cycle d'analyse** de la pratique d'un foyer de vie à travers la méthode du codéveloppement.

DANS LE SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE



- **Accompagnement à l'écriture d'un projet de service éducatif d'accueil de jour** dans une approche centrée sur les besoins fondamentaux des enfants accompagnés.
- **Animation d'un cycle d'analyse de la pratique** d'un service d'accompagnement aux assistantes familiales à travers la méthode du codéveloppement.

DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION JURIDIQUE



- **Appui à la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Finistère** dans le montage d'une journée départementale d'information sur les droits des majeurs protégés animée par la Caisse des allocations familiales (CAF) du Finistère à destination des mandataires individuels, des préposés d'établissement et des services mandataires. Identification, via questionnaires, des besoins d'information afin de prioriser les thématiques à aborder.
- **Appui à la DDETS des Côtes-d'Armor** dans la mise en œuvre de la fiche projet n° 3 du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2022-2026 : réalisation d'un état des lieux des pratiques des forces de l'ordre en matière de gardes à vue et de dépôt de plaintes de la part des majeurs protégés. Cet état des lieux guidera les réflexions du groupe de travail organisé le 2 avril 2025 pour définir un plan d'actions.

DANS LE SECTEUR PERSONNES ÂGÉES



- **Accompagnement de démarches d'actualisation de projet d'établissement d'EHPAD**

DANS LE SECTEUR HÉBERGEMENT/LOGEMENT



- **Accompagnement du Service Intégré d'Accueil et d'orientation (SIAO) des Côtes-d'Armor** dans la mise en application de l'instruction du 31 mars 2022 pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement. À la demande du SIAO, le CREAI a animé, fin 2023, une formation auprès d'un premier groupe de professionnels issus des structures relais. À l'issue de cette première phase de formation réalisée auprès d'un groupe d'évaluateurs SIAO, la réunion de bilan a permis de prendre la mesure d'un besoin de co-construction des repères en termes de pratiques et d'adaptation des outils existants, avant de poursuivre la formation auprès des autres évaluateurs. Cette démarche a pris la forme d'un accompagnement qui s'est déroulé sur l'année 2024, via une coanimation d'ateliers thématiques, dans un premier temps, en mixant les évaluateurs et les responsables de structures relais, puis en sous-groupe de travail avec des évaluateurs afin de préciser les pratiques attendues et les conditions à réunir pour pouvoir les mettre en œuvre. Les enseignements issus de ces échanges ont donné lieu à un livrable qui a fait l'objet d'échanges avec la DDETS et les responsables de structures relais.

FOCUS

POLDER, LA POLLINISATION, UNE OPPORTUNITÉ ET UN LEVIER POUR LES DROITS, LEUR EFFECTIVITÉ ET LEUR RECONNAISSANCE



Projet porté conjointement par l'ADAPEI-Nouvelles, APF France Handicap (Brest, Quimper et Redon) et la Maison de Moncontour, établissement de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, en réponse à l'appel à projet de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) "Actions innovantes" 2023 sur "La participation des personnes vivant en établissement : relever le défi de l'effectivité".

Le CREAI accompagne les porteurs sur l'ingénierie d'évaluation du projet.

MISSIONS 3

Informer

**Journées d'études,
séminaires
et webinaires
d'information**

Le CREAL informe les professionnels des évolutions du contexte réglementaire, des retours d'expérience, des publications, notamment par le biais d'événements favorisant la réflexion et la diffusion de pratiques à l'échelon régional.



CYCLE DE WEBINAIRES " L'ÉVALUATION POUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ : UN CADRE EN MOUVEMENT"



Après les trois premiers épisodes de 2023, co-construction et coanimation des épisodes 4 et 5 avec l'ARS et le CAPPS Bretagne en 2024, dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'ARS Bretagne.

LES MIDIS DE LA QUALITÉ  **12 : 30**

ÉPISODE 4
Evaluation HAS et Stratégie de gestion du risque médicamenteux

Avec la structure régionale d'appui 

11 mars 2024
12h30 - 13h30
Pour participer :
<https://us06web.zoom.us/j/82679161383>




183
inscrits

115
participants

253
visionnages en replay

LES MIDIS DE LA QUALITÉ  **12 : 30**

ÉPISODE 5
Participation des personnes accompagnées à l'évaluation : rien sur nous sans nous !

10 juin 2024
12h30 - 13h30
Webinar ZOOM
pour participer :
https://us02web.zoom.us/j/binar/register?MJ_maxE_6jR
Tly@dVnEtlyvxA

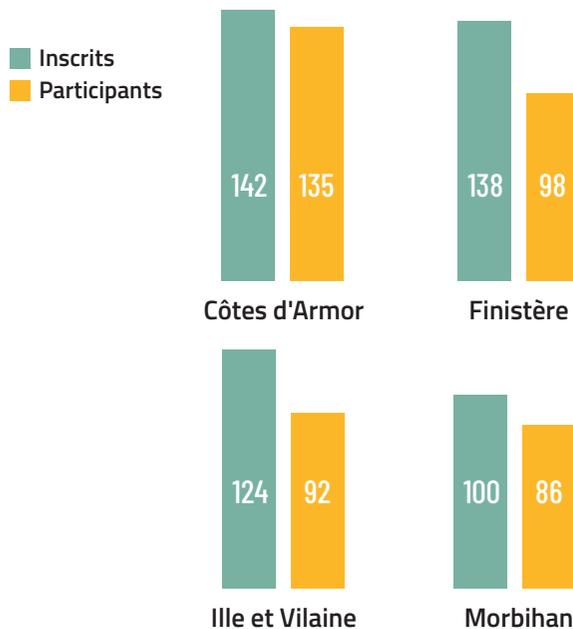



174
inscrits

71
participants

137
visionnages en replay

ANIMATION DES JOURNÉES DÉPARTEMENTALES ATTRACTIVITÉ ET QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)



En Bretagne, le renforcement de la qualité et de la pertinence des prises en charge constituait l'un des sept axes stratégiques identifiés par l'ARS et les acteurs du système régional de santé dans le Projet Régional de Santé (PRS) 2018 – 2022. Le PRS 3 positionne l'attractivité des métiers des secteurs sanitaire, social et médico-social comme un enjeu central² et décline les deux actions suivantes :

Action 3.5 : Favoriser le recrutement et la fidélisation des soignants en établissements et services.

Action 3.6 : Soutenir les initiatives organisationnelles favorables à la QVT des professionnels de santé et du médico-social.

Cette problématique de l'attractivité des métiers du secteur du care et du travail social a fait l'objet de divers rapports (Rapport Piveteau, en février 2022, [Livre blanc du Haut Conseil en travail social](#) en décembre 2023...). Les Départements partagent également cette préoccupation (CF schémas départementaux autonomie).

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des professionnels du secteur social et médico-social est un enjeu important de maintien de la qualité de vie des personnes accompagnées. Le référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS publié par la HAS en mai 2022 inscrit cette dimension comme une dimension transversale à la qualité des prestations.

Par ailleurs, les démarches actuelles de transformation de l'offre de service impactent les organisations du travail et leur management, révélant l'enjeu d'accompagnement des professionnels à tous les niveaux de l'établissement dans l'évolution de leurs pratiques, dans une visée de développement de leur pouvoir d'agir.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle, l'ARS Bretagne a sollicité le CREA Bretagne pour piloter l'organisation de journées départementales, dans l'esprit des séminaires réalisés en 2023 dans le Finistère. Le contenu de ces séminaires a été co-construit avec l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT Bretagne). Le CREA a également géré les inscriptions à cet évènement gratuit pour les participants.

Ces journées visaient à :

- **Positionner la QVCT comme porte d'entrée** pour agir sur l'attractivité et la fidélisation des métiers du "prendre soin" ("care")
- **Outils des directions des établissements Sanitaires et médico-sociaux** (personnes âgées et personnes en situation de handicap) sur la mise en œuvre d'une politique QVCT dans leurs structures, abordant notamment l'approche managériale, l'organisation du travail, les conditions de travail (environnement).

²[Projet Régional de Santé 2023-2028.](#)

ANIMATION DES JOURNÉES DÉPARTEMENTALES ATTRACTIVITÉ ET QVCT (SUITE)

Ces journées s'adressaient aux directions, responsables des ressources humaines, managers, référents qualité, représentants du personnel... des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des établissements de santé.

Pour élaborer ces journées, il a été proposé de mettre en place un comité de projet rassemblant les responsables du Département Offre de soins, Autonomie, Prévention de l'ARS, les chargés d'attractivité métiers de chaque département, une chargée de mission de l'ARACT et une conseillère technique du CREAI.

Afin de répondre aux objectifs d'outiller les équipes de directions dans la mise en place d'une politique QVCT et de développer le partage de pratiques en termes de QVCT entre équipes de direction à l'échelle du département, des points de repères (définitions de l'attractivité et de la QVCT et 4 étapes de la mise en place d'une démarche QVCT) et retours d'expériences ont été partagés lors de ces journées.

Au total, plus de 400 professionnels ont participé à ces journées en 2024 (sur 504 inscrits), avec une participation particulièrement forte sur les Côtes-d'Armor.

La grande majorité des participants a jugé le contenu de la journée utile. Celle-ci a fait évoluer la compréhension du cadre d'une démarche QVCT pour neuf participants sur dix. Les participants ont apprécié les points de repères sur la méthode, le partage d'outils et les retours d'expériences. À l'issue de la journée, des participants ont exprimé leur souhait de se faire accompagner par un tiers dans la mise en place de leur démarche QVCT ou de pouvoir échanger avec d'autres pairs sur la mise en œuvre de leur démarche.

CONSTRUCTION ET ANIMATION DE LA JOURNÉE RÉGIONALE « BILAN INTERMÉDIAIRE DU SCHÉMA RÉGIONAL DES MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS ET DES DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES »



La DREETS Bretagne a renouvelé sa sollicitation auprès du CREAI pour co-construire la journée annuelle de suivi du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF).

Cette journée a réuni plus de 100 professionnels, mandataires (services, mandataires individuels, préposés), services d'information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF), juges, centres de formation, professionnels des Directions départementales et régionale de l'emploi, du travail et des solidarités le 26 novembre à Rennes.

Lors de cette journée, la DGCS a partagé les actualités et les enjeux du secteur de la protection juridique.

La DREETS Bretagne a présenté un point d'étape des orientations du schéma en cours.

Ce dernier fera l'objet d'un bilan en 2025 en vue d'élaborer le prochain schéma en 2026.

Différentes séquences thématiques ont permis de partager des retours d'expérience :

- **L'accès aux droits**, avec l'intervention de la CAF 29 et de la CPAM 35
- **La pair-aidance et les savoirs expérientiels**, avec un retour d'expérience de l'ACAP 22 et l'intervention d'Eve Gardien
- **L'accompagnement des situations complexes** avec le retour d'expérience du dispositif La Main des 5 en Gironde.

MISSION 4

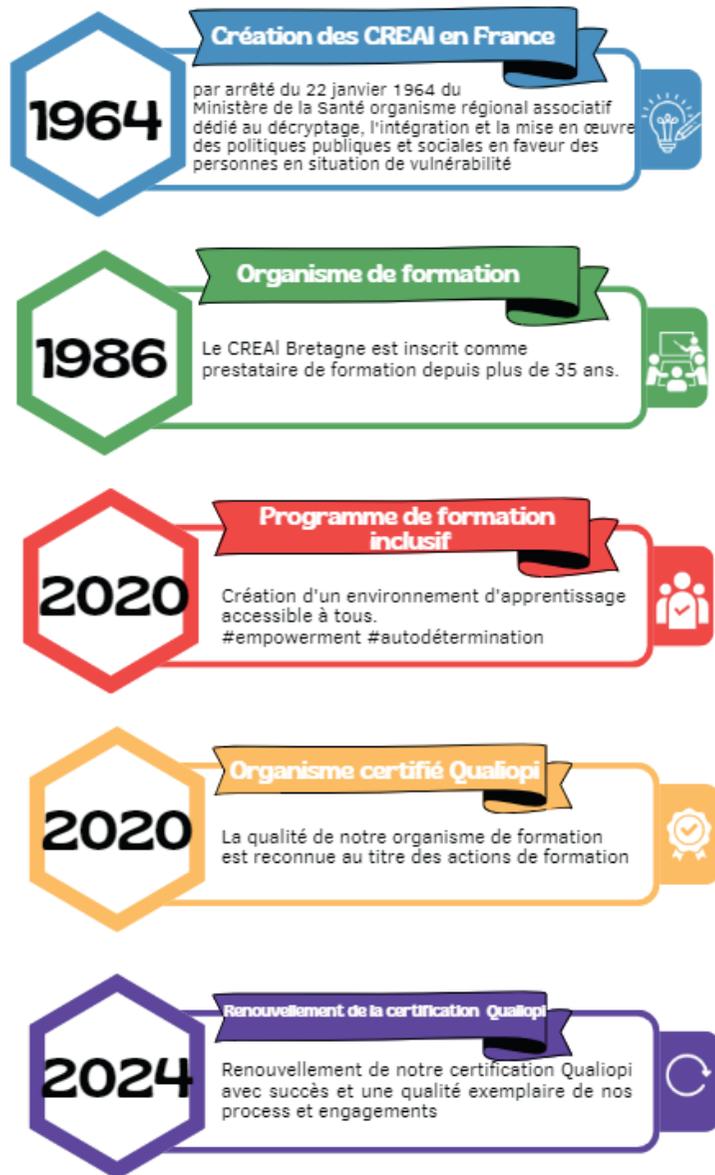
Former



Soutenir les acteurs dans leur pratique

Le CREAI forme les professionnels pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, en favorisant leur participation, leur autodétermination et leur citoyenneté.

// L'organisme de formation du CREAI



Rappel des objectifs stratégiques de l'année 2024

- Obtenir le renouvellement de notre certification Qualiopi
- Diversification de l'offre de formation : AIDES, Communication alternative améliorée (CAA), Autodétermination.
- Amélioration continue de la qualité pédagogique
- Optimisation de nos processus internes (notamment dans l'utilisation du logiciel métier)
- Clarification des missions des différentes parties prenantes de l'organisme de formation

// QUALIOPi : certification



La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une **obligation de certification**, par un organisme tiers, des **organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences** sur la base d'un **référentiel national unique**, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par France Travail ou par l'Agefiph). Pour en savoir en plus <https://travail-emploi.gouv.fr/qualiopi-marque-de-certification-qualite-des-prestataires-de-formation>

FOCUS

Au cours de l'année 2024, le CREAI Bretagne a obtenu le renouvellement de sa certification, avec une évaluation mettant en évidence une progression notable, voire une excellence, dans la conception et la délivrance de notre offre de formation.

Formations organisées

en 2024 par le CREAI Bretagne (intra, inter et journées d'étude confondues)



138

FORMATIONS
(85 en 2023)

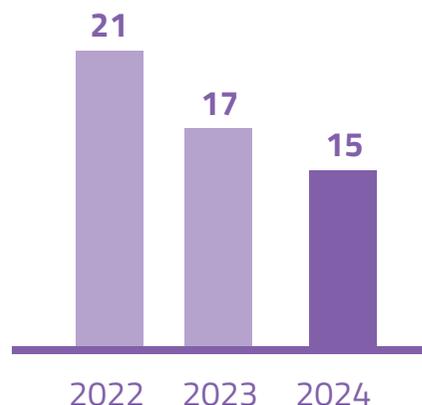


85%

Satisfaction
générale des participants
(86 % en 2023)

15

// Formations inter-établissements



Evolution du nombre
de formations INTER

Formations INTER réalisées en 2024

- Formations à destination des personnes concernées
 - Être délégué(e) des personnes en situation de handicap en ESAT
- Formations dans le champ du handicap
 - SERAFIN-PH : comprendre les nomenclatures de besoins et de prestations et identifier leurs usages
 - Sensibilisation à l'apport des assistances technologiques dans le champ de la compensation
 - Accompagner la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap
 - Définir et piloter une stratégie d'implémentation de Communication alternative et améliorée (CAA) dans son organisation
 - Cinq formations START : une session départementale dans les Côtes-d'Armor, une dans le Morbihan, une en Ille-et-Vilaine, une formation interdépartementale Côtes-d'Armor/Ille-et-Vilaine et une session interdépartementale Finistère/Morbihan
- Formations dans le champ de la protection de l'enfance
 - Attachement et psychotrauma
- Formations intersectorielles
 - La préparation de l'évaluation
 - Méthodologie de mise en œuvre d'une réflexion éthique dans le secteur social et médico-social
 - Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance dans les ESSMS
 - Usages et impacts des réseaux sociaux dans le travail social et pour un public adolescent

118

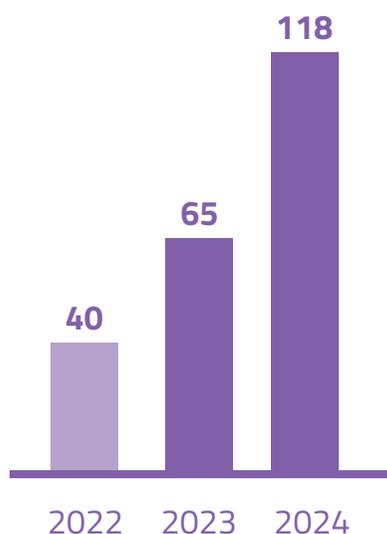
// Formations intra-établissements



90%
Satisfaction
générale des participants
(85 en 2023)



1 346
participants



Sessions de formations

Formations INTRA réalisées en 2024

Formations pour les personnes accompagnées et les professionnels - 14 sessions

- Facile A Lire et A Comprendre : Règles Européennes pour une information accessible en FALC Formation pour les professionnels, aidants et les personnes concernées - 3
- L'autodétermination : c'est qui le patron ? - 4
- Les bases du Conseil de la Vie Sociale (CVS) - 4
- Devenir recruteur au sein de mon établissement, pour un recrutement différent et participatif - 3

Handicap - 54 sessions

► Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH PPH) - 39 sessions

- Implémentation MDH PPH au sein d'un Organisme gestionnaire - 21
- Formation de référents/formateurs institutionnels MDH-PPH - 1
- Formation au MDPH PPH auprès d'autres acteurs - 17

► Accompagner la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap accueillies en établissement - 6 sessions

► Autres thématiques - 9 sessions

- Transformation de l'offre : repères - 1
- Autodétermination : repères pour soutenir le déploiement de l'autodétermination - 1
- SERAFIN-PH : comprendre les nomenclatures de besoins et de prestations et identifier leurs usages - 2
- Les comportements-problèmes : les analyser pour agir en conséquence - 2
- Définir et piloter une stratégie d'implémentation de CAA dans son organisation - 1
- Coordination et accompagnement - 1
- Accompagner des parents en situation de handicap - 1

// Formations intra-établissements (suite)

○ Protection de l'enfance - 38 sessions

▶ Formations AIDES en Intra (hors CD 22) - 9 sessions

▶ Autres formations - 6 sessions

- Les fondamentaux en protection de l'enfance - 1
- Evaluer la situation de danger ou de risque de danger en protection de l'enfance - 1
- Faire culture commune entre protection de l'enfance et champ du handicap - 1
- L'accompagnement du public en protection de l'enfance souffrant de troubles psychiques : quelles pratiques ? - 1
- Troubles de l'apprentissage et approches intersectorielles en protection judiciaire de la jeunesse - 1
- Usages et impacts des réseaux sociaux dans le travail social et pour un public adolescent - 1

▶ Activité en intra en référence au marché public remporté avec le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor : 23 sessions

- Module 1 - Le processus d'accompagnement de l'enfant dans un parcours en protection de l'enfance : de l'évaluation à la mise en place d'actions - 6
- Module 2 - Les repères théoriques et législatifs : les socles d'une culture commune centrée sur les besoins des enfants - 4
- Module 3 - Le travail avec la famille dans une approche participative - 4
- Module 4 - La santé comme élément structurant du méta-besoin de sécurité de l'enfant - 5
- Module 5 - AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité - 1
- Module 6 - Les écrits professionnels comme un marqueur de ces évolutions de pratiques professionnelles - 3

○ Transversale - 12 sessions

- Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance dans les ESSMS - 6
- La préparation de l'évaluation - 1
- Approche éthique et juridique des personnes accompagnées - 1
- Parcours de co-développement - 4

// Journées d'études

La journée d'étude TDI

Elle n'a pas été reconduite, avec la volonté de réinterroger le format de ces journées.

Préparation des journées "Transformation de l'offre et innovation sociale – Acte II"



La journée "Transformation de l'offre et innovation sociale – Acte II", initialement prévue les 12 et 13 décembre 2024, a été reportée à mai 2025 en raison de l'annonce d'un mouvement de grève de la SNCF. Cet événement s'inscrit dans la continuité de la première édition qui s'est tenue en décembre 2023.

Le comité de préparation, qui compte Carl Lacharité, Pierre Castelein, Aurélie Stoll et Nabil Ouali, s'est réuni à quatre reprises en 2024 afin d'articuler les approches développées dans le cadre des démarches AIDES, MDH-PPH et de la désistance. L'objectif est de favoriser une hybridation de ces méthodologies, en dépassant les spécificités des publics auxquels elles s'adressent.

Dans cette dynamique, ces journées encouragent les professionnels à sortir de leur secteur d'activité pour explorer d'autres environnements et enrichir leurs pratiques à travers des échanges interprofessionnels. Un appel à communication pour identifier des projets conçus de telle sorte a été également lancé. Nous avons reçu un total de 25 contributions dont huit ont été retenues pour présentation lors du forum prévu lors de ces journées.

Préparation des journées « Savoirs expérientiels et intersectoriels : des expertises plurielles au service du bien-être des enfants à double vulnérabilité », les 5 et 6 juin 2025 à Vannes



Co-construction avec le CREAI Pays de la Loire de journées de formation intersectorielles sur la thématique des enfants à besoins multiples, en situation de double vulnérabilité (protection de l'enfance, handicap, droit commun). Ces journées visent les objectifs suivants :

- **Déconstruire la notion de double vulnérabilité**, en identifiant les besoins fondamentaux et spécifiques des enfants.
- **Valoriser les savoirs expérientiels** des familles, en mobilisant leur pouvoir d'agir.
- **Promouvoir une approche intersectorielle** en identifiant les partenaires et en soutenant leur interconnaissance.



Développement de formations avec pairs-formateurs



Parce que nous considérons que la participation est un enjeu de dignité, nous proposons des formations destinées aux personnes accompagnées, afin de les soutenir dans l'exercice de leurs droits et leur autodétermination. Et parce qu'une réelle inclusion nécessite l'implication de tous, ces formations sont également ouvertes aux professionnels.

Initiées il y a quelques années, les formations coanimées avec un formateur pair à destination d'un public associant des personnes en situation de handicap et des professionnels ont été développées.

Le CREAI a ainsi proposé en 2024 les formations suivantes :

- Être délégué(e) des personnes en ESAT
- Être élu(e) au Conseil de la vie sociale (CVS) - Nouveauté
- Facile A Lire et A Comprendre : pour une information accessible en FALC
- Être représentant de l'instance mixte - Nouveauté
- L'autodétermination : qui est le capitaine ?

Formation AIDES : une approche novatrice au service de la protection de l'enfance



À la suite d'une démarche expérimentale rigoureuse menée conjointement avec le CREAI Hauts-de-France et impliquant deux associations de référence (une structure rennaise et une organisation lilloise), nous avons réussi à déployer, courant 2024, la formation AIDES (Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité) sur nos territoires.

Cette formation d'avant-garde, développée au Canada, s'articule autour de trois principes fondamentaux qui redéfinissent les pratiques d'accompagnement en protection de l'enfance :

- L'approche écosystémique des besoins de développement de l'enfant. Cette approche conceptuelle considère l'enfant au cœur d'un système complexe d'interactions. La formation permet aux professionnels d'appréhender et d'analyser l'ensemble des facteurs environnementaux qui influencent le développement de l'enfant : famille, école, communauté, services sociaux et de santé. Cette vision holistique garantit une compréhension complète des besoins fondamentaux de l'enfant dans toutes les sphères de sa vie.
- La démarche participative impliquant parents et enfant dès l'analyse de leur situation. La formation AIDES révolutionne les pratiques traditionnelles en plaçant la participation active des familles au centre

du processus d'accompagnement. Les professionnels acquièrent des compétences et des outils concrets pour co-construire avec les parents et les enfants eux-mêmes l'analyse de leur situation, l'identification des ressources disponibles et l'élaboration des objectifs d'intervention. Cette approche renforce le pouvoir d'agir des familles et transforme profondément la relation d'aide.

- L'action en partenariat dans un esprit intersectoriel. La formation développe la capacité des intervenants à dépasser les cloisonnements institutionnels pour créer des collaborations efficaces entre les différents secteurs (protection de l'enfance, santé, éducation, justice, insertion). Les participants apprennent à mobiliser et coordonner un réseau d'acteurs diversifiés autour des besoins spécifiques de chaque enfant, garantissant ainsi une continuité et une cohérence dans les interventions.

Cette formation, qui alterne apports théoriques, études de cas et mises en situation pratiques, équipe les professionnels d'outils d'évaluation et d'intervention innovants ayant démontré leur efficacité dans l'amélioration significative des pratiques d'accompagnement et des résultats pour les enfants et leurs familles.



CAA : une co-construction en partenariat avec le CoWork'HIT et Judith Labouverie



Communiquer est un droit humain fondamental. La communication alternative et améliorée (CAA) figure à plusieurs reprises dans la Convention internationale des droits des personnes handicapées (ONU 2006) et entre en vigueur en France en 2010. En 2023, à la suite de la Conférence nationale du handicap, la démarche de communication alternative et améliorée est rendue obligatoire pour tous les établissements et services sociaux et médicosociaux. C'est notamment grâce à la CAA que peut s'exercer l'autodétermination. Mais la CAA est également bénéfique pour les professionnels avec entre autres : une amélioration des relations, une valorisation du travail et la découverte de compétences parfois insoupçonnées chez les personnes accompagnées (Etude d'impact de la mesure « Communiquons autrement », Croix-Rouge française, 2020).

Le CREAI a sollicité le CoWork'HIT et Judith Labouverie pour construire un parcours de formation à destination de l'ensemble des acteurs, via les modules de formation suivants :

- Communication alternative améliorée (CAA) : Piloter une stratégie d'implémentation dans son organisation - Nouveauté
- Être référent en communication alternative améliorée (CAA) au sein d'une structure médicosociale - Nouveauté
- Communiquer pour tous : s'initier au Facile à Lire et à Comprendre

Formation "ambassadeurs de compétences spécifiques" avec Icuat et Hosmoz



Fin 2024, le CREAI et Icuat ont co-construit les deux premières phases d'une action de formation portée par Hosmoz à la demande de l'ARS, Andicat et OPCO Santé et à destination de professionnels d'ESAT bretons. Le CREAI a animé la session du département morbihannais et celle d'Ille-et-Vilaine tandis qu'Icuat a animé celles du Finistère et des Côtes-d'Armor.

La finalité de chaque phase était la suivante :

- 1> identifier les enjeux pour le secteur et les évolutions des métiers
- 2> situer les acteurs emploi formation et les dispositifs pouvant être mobilisés dans un accompagnement
- 3> connaître les entreprises, leurs attentes et promouvoir les compétences des travailleurs
- 4> le plan d'actions d'un projet professionnel.



[CODEV



Le codéveloppement professionnel est une méthode d'analyse des pratiques professionnelles basée sur la philosophie de l'Action Learning. Inventée au Canada par Adrien Payette et exportée en France par Claude Champagne, cette démarche vise à construire une communauté d'apprentissage à partir d'une situation réelle et vécue par les individus en profitant de la multiplicité des regards et d'une démarche réflexive structurée.

Efficace et pragmatique, elle permet de confronter les participants au réel des situations vécues et d'en repartir avec des solutions concrètes et opérantes.

Adaptée au travail social, elle offre l'opportunité aux participants de construire une réflexion systémique et centrée sur l'action.

MISSION 5

Animer & fédérer



**Créateur
de synergies**

Le CREAL Bretagne favorise l'innovation, l'interconnaissance, les collaborations et la diffusion d'idées et de bonnes pratiques en constituant et animant des réseaux, groupes de travail et communautés de pratiques aux échelons régional et inter-régional.



Extension du projet Prospairs, pour renforcer la participation des jeunes dans la protection de l'enfance

Origine du projet

Prospairs est né d'une réflexion approfondie sur la participation et l'autonomisation des jeunes actuellement pris en charge ou ayant quitté le système de protection de l'enfance (ASE). Son nom, associant les termes "professionnels" et "pairs" tout en évoquant l'idée de prospérité, reflète sa philosophie fondamentale : créer une communauté mixte où jeunes et professionnels collaborent pour amplifier la voix des enfants et adolescents ayant un parcours dans la protection de l'enfance.

Le projet a pour ambition de concevoir de nouvelles formes d'engagement et de participation dans ce domaine, se déclinant en plusieurs actions qui créent des liens entre jeunes et professionnels issus de différentes organisations, avec le précieux soutien de l'association italienne Agevolando.

Contexte et enjeux de la participation

La participation des enfants dans la protection de l'enfance revêt deux dimensions essentielles :

- **Individuelle** : Implication dans l'élaboration de leur projet personnalisé et dans les décisions liées à leur quotidien.
- **Collective** : Contribution à l'amélioration continue de leur accompagnement et de leurs conditions de prise en charge via des instances participatives.

Cette participation constitue un droit fondamental consacré par l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant. En France, la loi du 14 mars 2016 a instauré l'obligation d'associer les enfants aux décisions les concernant, et la loi du 7 février 2022 (dite « loi Taquet ») a réaffirmé cette nécessité face aux difficultés persistantes soulevées par plusieurs rapports, notamment celui du Défenseur des droits en 2020.

Extension nationale du projet en 2024

En 2024, nous avons étendu l'expérience du projet local Prospairs à d'autres régions, avec pour objectif d'insuffler une dynamique nationale autour de cet enjeu essentiel. Cette démarche a permis la création réussie de deux nouvelles communautés dans d'autres régions, désormais connectées à notre région.

Nous avons organisé six visites interrégionales couvrant trois régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France). Cette initiative visait à élargir notre communauté et à intégrer davantage de jeunes.

Pour chaque visite, le CREA local a joué un rôle crucial dans la préparation, mobilisant les professionnels et les jeunes de la région, et assurant la logistique nécessaire, notamment la mise à disposition gratuite de salles de réunion.

Résultats contrastés selon les régions

Dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons réussi à mobiliser un grand nombre d'acteurs, notamment grâce à l'implication d'associations engagées dans l'accompagnement des jeunes et à la diversité des participants. L'accueil a été chaleureux et, lors de chaque visite, un binôme professionnel-jeune de la communauté Prospairs était présent pour soutenir le CREA et enrichir l'animation en partageant leur expérience concrète.

Les premières visites ont suscité un véritable engouement des participants, qui ont identifié des actions à poursuivre localement. Nous avons ensuite programmé les secondes visites pour évaluer la mise en œuvre de ces actions et accompagner les acteurs locaux face aux éventuelles difficultés.



○ Impacts et transformation des pratiques

De nombreux témoignages de participants ont mis en évidence la manière dont cette expérience avait transformé leur relation et redéfini l'accompagnement.

En collaboration avec l'École des Hautes Études en Santé Publique, la rapport d'évaluation du projet a révélé plusieurs impacts significatifs :

- Le projet a permis aux professionnels de renouer avec des réalités parfois oubliées dans leur pratique quotidienne, les amenant à réévaluer leur approche d'accompagnement.
- La relation éducative s'est enrichie par une meilleure compréhension des besoins des jeunes et une approche plus humaine et empathique.
- Les jeunes ont développé diverses compétences individuelles, notamment en renforçant leur estime de soi et en améliorant leur expression orale et leurs capacités argumentatives.
- Les échanges ont offert aux jeunes une meilleure compréhension des réalités professionnelles des travailleurs sociaux, facilitant une nouvelle lecture de leur propre expérience.
- Certains jeunes ont été amenés à envisager des opportunités professionnelles ou bénévoles dans le secteur social.

○ Découverte de l'écoute active comme levier de transformation

Tant en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en Bourgogne-Franche-Comté, les participants ont souligné l'importance de l'écoute active, qui leur a permis de repenser leur posture et leurs interactions. Cette pratique a joué un rôle essentiel dans la compréhension mutuelle, créant un environnement dans lequel chacun s'est senti entendu et respecté.

L'écoute active a non seulement encouragé des interactions plus ouvertes et empathiques, mais elle a aussi permis aux

participants d'adopter une posture plus réflexive, renforçant la confiance et la reconnaissance de la diversité des expériences.

○ Événement de clôture

L'événement final, initialement prévu les 10 et 11 décembre 2024, a dû être reporté en raison d'une menace de grève nationale des transports. Les groupes professionnels des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté ne souhaitent pas prendre le risque de voyager avec des mineurs dans ce contexte d'incertitude.

Pour honorer nos engagements envers les participants fortement investis dans le projet, nous avons reprogrammé l'événement les 20 et 21 janvier 2025. Celui-ci a été conçu comme un espace de dialogue entre les participants au projet (jeunes et professionnels) et le public, mettant en lumière des expériences variées et sensibilisant à la façon dont ces perspectives transforment les relations dans l'accompagnement social.

○ Perspectives futures

Fort de ces résultats encourageants, le projet Prospairs continue de se développer en 2025 avec l'objectif d'établir des liens entre toutes les communautés créées et de partager les bonnes pratiques à l'échelle nationale. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Fédération ANCREAI pour la protection de l'enfance et vient compléter d'autres approches innovantes comme la méthodologie AIDES.

L'expérience acquise à travers Prospairs démontre que la co-construction avec les jeunes n'est pas seulement un impératif légal, mais aussi un puissant levier de transformation des pratiques professionnelles et d'amélioration de la qualité de l'accompagnement dans le système de protection de l'enfance.

Des journées participatives sur les territoires bretons : 3,2,1 ... PARTICIPEZ !

Afin de répondre à la première préconisation de l'[étude régionale](#) sur les Conseils de la vie sociale (CVS), qui consiste à sensibiliser les personnes accompagnées à leur droit à la participation, il a été proposé :

- la production d'une vidéo comme outil de communication et support (voir ci-contre)
- l'organisation et la mise en œuvre de "journées participatives" à l'échelon de chaque territoire de santé avec un portage et une représentation assurée par les Conseils territoriaux de santé. Ces journées visaient à être accessibles aux personnes accompagnées en EHPAD, en structure médico-sociale pour enfants et en structure médico-sociale pour adultes. L'objectif principal était de sensibiliser les personnes accompagnées, les professionnels et les aidants au droit à la participation et à l'autodétermination des personnes accompagnées.

○ Méthodologie de l'organisation des journées

Dans le cadre de la contractualisation pluriannuelle entre l'ARS et le CREAI Bretagne qui inclut un programme spécifique et par étapes sur la participation et le pouvoir d'agir des personnes concernées en lien avec le mouvement de la transformation de l'offre, le CREAI Bretagne a assuré la mise en œuvre méthodologique et l'ingénierie pédagogique de ces journées. Afin de favoriser un ancrage et un portage territoriaux, les Conseils territoriaux de santé ont été mobilisés et associés à ce chantier.

○ Un comité de préparation

Pour élaborer ces journées, il a été proposé de mettre en place un comité de préparation dont la composition devait se faire garante de la pluralité des profils concernés par cette initiative.

Le comité de préparation a donc réuni des personnes concernées, des professionnels, des représentants des CTS, de l'ARS et a été animé par le CREAI Bretagne. Il s'est réuni à trois reprises afin de définir les objectifs, le programme et les modalités de ces événements. L'approche adoptée visait à ce que les journées soient conçues par et pour les personnes accompagnées, favorisant ainsi une meilleure compréhension de leurs droits à la participation et leur implication, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements.



Le CREAI Bretagne a imaginé et produit une capsule vidéo intitulée "[A quoi sert le Conseil de la Vie Sociale ?](#)". Cette vidéo répond à la préconisation 2 de l'étude sur les Conseils de la vie sociale (CVS), qui vise à sensibiliser les personnes au rôle du conseil de la vie sociale. Certains acteurs de cette vidéo sont des membres qui ont pris part au Comité de Préparation des Journées. Pour la réaliser, le studio vidéo de l'ADAPEI Nouelles Côtes-d'Armor a été sollicité. Le tournage s'est déroulé sur une journée à l'appui d'un scénario conçu sur des questions en FALC s'adressant aux personnes concernées et en garantissant une représentation des secteurs enfance, adulte et personne âgée.

Cette vidéo est maintenant un livrable tangible pour les personnes membres des CVS et vient en support de la diffusion des bonnes pratiques sur cet outil de la Loi 2002-2.



PROGRAMME



9 h 30 Accueil



10 h 00 Ouverture de la journée



10 h 15 Atelier "c'est quoi la participation ?"



11 h 00 Tous ensemble "Vous avez dit participer ?"
• Sara CALMANTI et Mélanie KASSEGNE CREA1 BRETAGNE



11 h 15 PAUSE



11 h 45 Quiz interactif - Nos droits



12 h 00 Déjeuner



13 h 30 Atelier - Construisons un projet ensemble
"Quels ingrédients pour bien participer ?"



14 h 30 PAUSE



15 h 00 Interviews de porteurs de projets



15 h 45 Evaluation de la journée



16 h 00 Fin de la journée

Les membres du comité de préparation des journées

Lors de ces journées, les Conseils territoriaux de santé (CTS), par l'implication de leurs présidents, ont joué un rôle essentiel. Chaque président de CTS a proposé l'organisation de ces journées à son territoire de santé, et tous ont accepté de se lancer dans cette aventure.

À noter qu'un territoire de santé particulièrement grand a souhaité organiser deux journées, portant le total à huit journées au lieu des sept initialement prévues.

Les CTS ont, avec l'appui d'une chargée de mission au sein des délégations départementales ARS, contribué à l'organisation de ces journées sur plusieurs aspects clés en :

- **communiquant activement** auprès des usagers et des établissements de leur territoire pour promouvoir ces journées.
- **identifiant et mettant en valeur des expériences innovantes** en matière de participation des personnes concernées, que ce soit dans les établissements ou en dehors.
- **apportant un soutien dans l'animation** des journées en animant des sous-groupes.

Ainsi, les CTS ont apporté une expertise et une connaissance précieuse des dynamiques locales. Leur engagement a permis de valoriser des initiatives et de créer des journées riches en échanges.

Format et programme des journées

Les journées organisées dans chaque territoire de santé ont été conçues avec un format structuré et adaptable, afin de répondre aux objectifs et besoins spécifiques d'un public hétérogène.

Les journées avaient pour principaux objectifs de sensibiliser les participants au droit à la participation, de favoriser l'échange et la réflexion sur la place des personnes accompagnées dans les établissements et plus largement dans la société, en promouvant leur pouvoir d'influence et de changement, dans une visée inclusive. L'idée était aussi de faire vivre aux participants les conditions qui favorisent l'expression et l'écoute. Pour cela, nous nous sommes attachés à créer un environnement propice aux échanges entre les participants, dans une ambiance conviviale et sécurisante.

points forts

Diversité des activités

Les activités ont été conçues pour correspondre à des niveaux de compréhension, d'expression et de mobilité très variés.

Environnement adapté

De nombreuses modalités d'accessibilité ont été mises en place pour répondre aux besoins particuliers des participants : activités en FALC, possibilité d'interprète, activités courtes, activités en sous-groupes, ...

Rencontres et échanges

Les participants ont eu l'occasion de rencontrer d'autres personnes de différents établissements de leur territoire, d'échanger des points de vue et de réfléchir collectivement à la place des personnes accompagnées dans les établissements.

Calendrier et Localisation



Les expériences innovantes sur les territoires

Lors de chaque journée organisée dans les différents territoires de santé, les CTS ont sollicité leur territoire pour identifier des expériences innovantes, susceptibles de servir de modèle pour renforcer la participation des personnes accompagnées dans les établissements et services. Cette démarche a permis de montrer la diversité et la richesse des initiatives locales en matière de participation et d'inclusion.

Le bilan de cette action est disponible sur demande et il en existe également une version FALC.

Comité régional des personnes concernées de l'ARS Bretagne

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle avec l'ARS Bretagne, le CREAI a animé le premier « Comité régional des personnes concernées » de l'ARS Bretagne le 17 décembre 2024. Ce Comité aura pour mission de contribuer à la construction des politiques régionales de l'Agence en y apportant le point de vue des personnes concernées, avec un focus sur les "50 000 solutions" dans un premier temps, bien qu'il ait vocation à s'élargir à d'autres sujets.

La CoP START TND, une communauté de pratique dédiée aux troubles du neurodéveloppement



Lancée le 11 juin 2024 en Bretagne, la Communauté de pratique START TND, animée par le CREAI Bretagne, est conçue pour continuer à soutenir et à enrichir les professionnels du champ des troubles du neurodéveloppement après leur parcours initial de formation START, en leur offrant un espace dynamique pour l'échange de connaissances, le partage d'expériences et le développement professionnel continu. Cette communauté de pratique vise à créer un réseau solide et actif de professionnels engagés dans le domaine des troubles du neurodéveloppement. En favorisant la collaboration et le soutien mutuel, nous visons à améliorer l'accompagnement et l'inclusion des personnes concernées par ces troubles.



Sur le deuxième semestre 2024, la CoP START a proposé des séances de codéveloppement. Elles ont réuni 22 participants sur les départements des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, avec une majorité de professionnels exerçant auprès d'enfants.

[Voir le webinaire de lancement](#)

Transformation de l'offre : animation d'une première rencontre régionale des professionnels "au service des parcours"

Le CREAI Bretagne a accompagné cette année la réflexion régionale des professionnels travaillant au sein des Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), des Plateformes de répit, des Communautés 360 ou en tant qu'Assistants aux parcours de vie, sur leurs missions et leur rôle dans la transformation de l'offre. Ce travail a abouti à une première rencontre régionale intitulée : *"Être au service des parcours : mais comment ? Convergences et divergences des dispositifs"*.

Le CREAI a animé cette journée qui s'est tenue le 15 novembre 2024.

LE PAS DE COTÉ



Défi du CREAI

UNE JOURNÉE PAR OU POUR LES TRAVAILLEURS DES ESAT BRETONS



2024 a vu la construction de la première journée d'étude / formation à destination des travailleurs d'ESAT. Sur le modèle de l'élaboration des journées à destination des professionnels des ESAT, un comité de préparation réunissant des travailleurs et leur accompagnant s'est constitué, représentant une vingtaine de personnes de dix ESAT bretons.

Nous avons travaillé en mode projet à la définition de cette journée (thème, public visé, objectifs, définition des séquences...). Le thème retenu pour cette journée a été celui des nouveaux droits des travailleurs dans le cadre du plan de transformation des ESAT.

L'organisation de la journée s'est articulée autour de :

- 3 réunions pour construire le programme (entre mars et juin 2024) - 2 en présentiel et 1 en visio
- 2 réunions en visio pour suivi et finalisation des ateliers (septembre et novembre)
- 1 visite du site pour préciser les besoins et s'assurer de l'accessibilité des lieux
- Des temps de travail individuels avec les animateurs d'ateliers et les intervenants.

Au-delà des réunions, la mobilisation des membres du COPREP s'est concrétisée dans des temps de travail au sein des ESAT pour répondre aux questions posées par Maxime Oillaux, chef de projet « Participation des personnes » au Secrétariat général du Comité interministériel du handicap. Ce fut aussi l'occasion de relayer la consultation nationale proposée à l'automne 2024 dans la perspective des 20 ans de la loi de février 2005.

Une première journée s'est déroulée en janvier 2025, dont les résultats vous seront livrés l'année prochaine ! Elle a réuni 155 personnes à Carhaix. Nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer qu'elle sera dupliquée à l'Est de la région Bretagne début 2026.



Les membres du COPREP.

Quelques éléments de satisfaction issus du bilan dressé par les membres du COPREP :

« On a pu s'exprimer sur nos envies et on a été écoutés. »

« Intérêt de voir comment ça fonctionne ailleurs (exemple à Carhaix, il y a un restaurant), d'avoir des réunions de travail dans d'autres ESAT, découvrir d'autres activités. »

« Bien de sortir de son ESAT et de son environnement de travail, de vie. »

« La participation au COPREP, à la réalisation de l'affiche, aux rencontres du Papatin a créé une dynamique au sein de l'atelier, un engouement des collègues pour suivre l'aventure. »

« Solliciter les collègues pour donner des réponses à Maxime Oillaux.

On n'a pas eu beaucoup de temps mais c'était bien comme exercice. »

« Soutien du CREA pour réaliser des nouvelles choses. »

« Facilité des inscriptions, presque jusqu'au jour de l'événement. »

5

Contribution
aux travaux
de la Fédération
ANCREAI





La Fédération ANCREAI réunit les CREAI de chaque région. Elle a pour missions principales :

- la concertation et la mutualisation au sein du réseau des CREAI
- la valorisation des travaux du réseau et la mise en place d'un système collaboratif
- la représentation des CREAI dans les instances nationales
- la réponse à des appels à projets nationaux.

En participant à l'enrichissement des connaissances et des compétences de ses membres, la fédération contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de services des CREAI. Par leur mise en réseau, la Fédération ANCREAI permet aux CREAI de mutualiser leurs capacités et moyens d'expertise et leurs méthodologies, et ainsi de gagner en efficacité.

○ **Accompagnement à la Transformation de l'offre au sein de la Fédération ANCREAI**

En 2024, la fédération des CREAI a constitué une commission fédérale « Transformation de l'offre » afin de structurer son analyse de la politique publique de transformation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap. Le CREAI Bretagne participe à cette commission, composée de présidents, directeurs, conseillers techniques et personnes qualifiées. La commission a élaboré et fait valider par le Conseil d'administration de l'ANCREAI, une analyse partagée de la politique publique qui oriente ce sujet. Cette dernière rappelle les principes qui sous-tendent cette transformation ainsi que les modalités d'action des CREAI pour participer à sa mise en œuvre.

Ces travaux ont été présentés lors du séminaire annuel des CREAI en juillet 2024 avant d'installer le groupe de travail "Transformation de l'offre". Ce dernier, composé de conseillers techniques des quinze CREAI, a créé une méthodologie commune d'accompagnement des organisations médico-sociales pour personnes en situation de handicap à la transformation de leur offre de service actuelle, segmentée, vers une offre de service territoriale coordonnée, fondée, d'abord et avant tout, sur le recueil des attentes et besoins des personnes concernées et

des acteurs du droit commun du territoire. Cette méthodologie a pour objectif d'accompagner l'ensemble des parties prenantes d'une structure (personnes concernées, gouvernance, cadres, professionnels) dans la déclinaison d'un plan d'action à déployer pour atteindre un schéma d'organisation cible à horizon 2030.

Fin 2024, l'ANCREAI a saisi l'opportunité de l'appel à projet de la CNSA pour proposer sa candidature afin d'expérimenter la démarche élaborée auprès de six sites (quatre régions différentes, dont la Bretagne).

○ **Protection de l'enfance**

En 2024, la Fédération ANCREAI a franchi une étape décisive dans son engagement en faveur de la protection de l'enfance en élaborant un document cadre structurant sa stratégie nationale. Ce travail d'envergure, fruit d'une réflexion approfondie, a été co-piloté par Sara Calmanti et Geneviève Avenard, en étroite concertation avec le Conseil d'administration de la Fédération.

S'inscrivant pleinement dans les orientations de ce cadre fédéral, le CREAI Bretagne a joué un rôle moteur en proposant l'établissement d'un partenariat direct avec des experts canadiens, reconnus pour leur expertise dans l'approche AIDES (Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et

leur Sécurité).

Depuis 2022, le CREAI Bretagne collabore avec un réseau de chercheurs italiens et canadiens autour d'approches innovantes d'évaluation et d'accompagnement en protection de l'enfance, notamment les programmes PIPPI et AIDES. Dans ce cadre, Sara Calmanti et Bastian Besson ont été formés à l'approche AIDES afin de pouvoir en assurer le déploiement en France. Une expérimentation conduite auprès de partenaires régionaux a permis de valider la pertinence de cette méthode dans le contexte français.

Forte de cette dynamique, la Fédération ANCREAI a mis en place une entente de coopération transatlantique, permettant à un ou deux conseillers techniques par CREAI de bénéficier d'une formation spécialisée dispensée par des expertes canadiennes de la démarche AIDES. Pour le CREAI Bretagne, Hélène Diassy, qui a rejoint l'équipe courant 2024, et Rachelle Le Duff, directrice adjointe, ont également été formées à cette approche.

Parallèlement, et toujours dans la perspective de mise en œuvre du cadre fédéral, l'année 2024 a vu la création de la Commission « Protection de l'Enfant », une instance stratégique co-pilotée par Sara Calmanti et Geneviève Avenard. La première réunion de cette commission a constitué un moment clé pour l'analyse critique et l'enrichissement du document stratégique. Les échanges ont apporté des éclairages essentiels et ouvert de nouvelles perspectives.

Les travaux se poursuivent avec détermination en 2025, animés par l'ambition de créer des synergies entre les différentes méthodologies développées dans les secteurs d'intervention de la Fédération. Cette démarche transversale vise à favoriser un dialogue fécond entre les approches, en capitalisant sur la richesse des expertises et des expériences de terrain, afin de renforcer l'efficacité des dispositifs de protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire.

🟢 **Collaboration avec la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)**

En s'inscrivant toujours dans les orientations du cadre fédéral, le CREAI Bretagne a été également à l'initiative d'un partenariat avec la CNAPE, fédération nationale représentative des associations de protection de l'enfant. Nous célébrerons ce mariage en 2025 lors d'une [conférence internationale](#)... soyez attentifs !



**Centre régional d'études
d'actions et d'informations**
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité



La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie
« actions de formation »

www.creai-bretagne.org

2 B Rue du Pâtis Tatelin - Immeuble Antipolis
35700 RENNES

Retrouvez-nous sur 